



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET – SIRACEDPC - bureau de la planification et de la gestion des crises

* * * *

Projet de plan particulier d'intervention (PPI) du CNPE de Paluel

* * * *

AVIS AU PUBLIC

Le plan particulier d'intervention (PPI) est une disposition spécifique de l'ORSEC qui vise à protéger la population, l'environnement et les biens contre les risques liés à l'existence ou au fonctionnement d'ouvrages ou d'installations dont l'emprise est localisée et fixe.

Le PPI est un plan d'urgence de réponse en cas d'accident ayant des répercussions potentielles à l'extérieur des sites précités.

Par arrêté préfectoral du 28 mai 2025, une consultation publique du projet de plan particulier du CNPE de Paluel, sera ouverte du 16 juin au 16 juillet 2025 inclus.

Pendant cette période, le projet de plan sera déposé dans les mairies mentionnées ci-dessous ainsi qu'à la préfecture de la Seine-Maritime et les sous-préfectures de Dieppe et du Havre où le public pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux :

Mairies	Jours et horaires de consultation
Amfreville-les-Champs	Le lundi : de 14h30 à 15h30 Le jeudi : de 17h00 à 19h30
Ancourteville-sur-Héricourt	Le mardi : de 17h30 à 19h00 Le vendredi : de 17h30 à 19h00
Ancretteville-sur-Mer	Le vendredi : de 17h00 à 18h00
Angerville-la-Martel	Le lundi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Le mardi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 Le jeudi : de 09h00 à 12h00 Le vendredi : de 14h00 à 18h30
Angiens	Le lundi : de 16h30 à 18h30 Le jeudi : de 16h30 à 18h30
Anglesqueville-la-Bras-Long	Le lundi : de 10h00 à 12h00 Le mardi : de 18h30 à 19h30
Anvéville	Le mardi : de 09h30 à 11h30 Le vendredi : de 17h00 à 19h00
Auberville-la-Manuel	Le mardi : de 17h30 à 19h00 Le vendredi : de 09h00 à 12h00

Mairies	Jours et horaires de consultation
Autigny	Le lundi : de 17h30 à 18h45 Le mercredi : de 09h00 à 11h45 Le jeudi : de 17h30 à 18h45
Bénesville	Le mardi : de 17h00 à 19h00 Le samedi : de 10h00 à 11h30
Bertheauville	Le lundi : de 18h00 à 19h00
Bertreville	Le jeudi : de 18h00 à 19h00
Berville	Du mardi au vendredi : de 16h30 à 18h00 Le vendredi : de 15h30 à 17h00
Beuzeville-la-Guérand	Le mardi : de 17h00 à 19h00 Le vendredi : de 16h00 à 18h00
Blosseville	Le mardi : de 17h00 à 19h00 Le vendredi : de 17h00 à 19h00
Bosville	Le lundi : de 14h00 à 16h00 Du mercredi au jeudi : de 14h00 à 16h00 Le vendredi : de 17h00 à 19h00
Bourville	Le lundi : de 17h00 à 19h00 Le jeudi : de 17h00 à 19h00
Brametot	Le mercredi : de 18h00 à 19h00 Le samedi : de 13h30 à 15h00
Bretteville-Saint-Laurent	Le mardi : de 16h30 à 17h30 Le samedi : de 10h00 à 11h00
Butot-Vénesville	Le lundi : de 09h30 à 11h30 Le mardi : de 09h30 à 11h30 et de 16h30 à 18h30
Cailleville	Le mardi : de 18h00 à 20h00 Le vendredi : de 10h30 à 12h30
Canouville	Le lundi : de 16h30 à 18h30 Le jeudi : de 16h30 à 18h30
Canville-les-Deux-Églises	Le mardi : de 09h00 à 10h15 Le vendredi : de 16h30 à 18h30
Cany-Barville	Du lundi au jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Le vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Carville-Pot-de-Fer	Le lundi : de 14h00 à 15h30 Le jeudi : de 17h45 à 19h00
Clasville	Le lundi : de 14h00 à 16h30 Le jeudi : de 17h00 à 19h00
Cleuville	Le mardi : de 09h00 à 11h00 Le jeudi : de 18h00 à 19h30 Le samedi : de 09h30 à 11h00
Cliponville	Le mardi : de 18h00 à 19h00 Le jeudi : de 18h00 à 19h00
Colleville	Le lundi : de 09h00 à 12h00 Le mardi : de 18h00 à 20h00 Du jeudi au vendredi : de 09h00 à 12h00
Contremoulins	Le mardi : de 18h30 à 19h30 Le vendredi : de 18h30 à 19h30
Crasville-la-Mallet	Le mardi : de 15h30 à 17h30 Le jeudi : de 16h30 à 18h30
Crasville-la-Rocquefort	Le vendredi : de 17h30 à 19h00

Mairies	Jours et horaires de consultation
Criquetot-le-Mauconduit	Du lundi au jeudi : de 10h00 à 12h00
Doudeville	Du lundi au vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Le samedi : de 09h00 à 12h00
Drosay	Le mardi : de 17h00 à 19h00 Le vendredi : de 10h00 à 12h00
Écretteville-sur-Mer	Le lundi : de 17h00 à 18h30 Le vendredi : de 17h00 à 18h30
Életot	Le lundi : de 08h15 à 12h00 et de 15h30 à 19h00 Le jeudi : de 08h15 à 12h00 et de 15h30 à 18h30
Ermenouville	Le lundi : de 17h00 à 18h30 Le jeudi : de 17h00 à 18h00
Étalleville	Le lundi : de 14h00 à 16h00 Le mardi : de 09h00 à 12h00 Le jeudi : de 16h00 à 18h30
Fécamp	Du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Fontaine-le-Dun	Du lundi au jeudi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Le vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Fultot	Le lundi : de 17h00 à 18h30 Le jeudi : de 10h00 à 11h30
Gerponville	Le mardi : de 14h00 à 18h00 Le vendredi : de 08h30 à 12h30
Gonzeville	Le lundi : de 10h00 à 11h30 Le jeudi : de 17h00 à 18h30
Grainville-la-Teinturière	Le lundi : de 13h30 à 17h30 Le mardi : de 14h00 à 19h00 Le mercredi : de 09h00 à 12h00 Le jeudi : de 13h30 à 17h30 Le vendredi : de 14h00 à 19h00 Le samedi : de 09h00 à 12h00
Gueutteville-les-Grès	Le lundi : de 14h30 à 16h00 Le jeudi : de 16h30 à 18h00
Harcanville	Le lundi : de 10h00 à 12h00 Le jeudi : de 17h00 à 19h00
Hautot-l'Auvray	Le mardi : de 16h30 à 18h30 Le vendredi : de 16h30 à 18h30
Hautot-Saint-Sulpice	Le lundi : de 15h00 à 18h00 Le jeudi : de 15h00 à 18h00
Héberville	Le mardi : de 17h30 à 19h00
Héricourt-en-Caux	Le lundi : de 16h00 à 18h30 Le mardi : de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h30 Du jeudi au vendredi : de 16h00 à 18h30
Houdetot	Le mardi : de 18h00 à 19h00 Le vendredi : de 18h00 à 19h00
Ingouville	Le lundi : de 16h00 à 18h30 Le jeudi : de 09h00 à 12h00 Le vendredi : de 15h00 à 18h30
La Chapelle-sur-Dun	Le lundi : de 16h30 à 17h30 Le vendredi : de 16h30 à 17h30
La Gaillarde	Le mardi : de 17h00 à 19h00 Le vendredi : de 10h00 à 12h00

Mairies	Jours et horaires de consultation
Le Bourg-Dun	Le mardi : de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 Du mercredi au jeudi : de 11h00 à 12h00 Le vendredi : de 16h30 à 18h30
Le Hanouard	Le jeudi : de 16h00 à 19h30
Le Mesnil-Durdent	Le samedi : de 10h00 à 12h00
Malleville-les-Grès	Le lundi : de 11h00 à 12h00 Le mardi : de 16h00 à 17h00 Le mercredi : de 17h00 à 19h00 Le jeudi : de 11h00 à 12h00
Manneville-ès-Plains	Le mercredi : de 9h30 à 11h30 Le vendredi : de 17h00 à 19h00
Néville	Du lundi au mardi : de 07h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h15 Le mercredi : de 07h30 à 11h30 Du jeudi au vendredi : de 07h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h15 Le samedi : de 07h30 à 11h30
Normanville	Le mardi : de 17h00 à 19h00 Le jeudi : de 14h00 à 16h00 Le vendredi : de 17h00 à 19h00
Ocqueville	Le lundi : de 10h30 à 11h30 Le mardi : de 17h30 à 19h00 Le jeudi : de 10h30 à 11h30 Le vendredi : de 17h30 à 19h00
Oherville	Le mardi : de 15h00 à 18h00 Le vendredi : de 15h00 à 18h00
Ouainville	Le lundi : de 11h00 à 12h30 Le mardi : de 17h30 à 19h00 Le vendredi : de 17h30 à 19h00
Ourville-en-Caux	Le mardi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 Du mercredi au jeudi : de 10h00 à 12h00 Le vendredi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 Le samedi : de 10h00 à 12h00
Paluel	Le lundi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Le mercredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Le vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
Pleine-Sève	Le lundi : de 14h00 à 18h00 Le jeudi : de 09h00 à 12h00
Prétot-Vicquemare	Le lundi : de 17h00 à 18h00 Le vendredi : de 18h00 à 19h00
Reuville	Le lundi : de 17h00 à 19h00 Le jeudi : de 10h30 à 11h30
Riville	Le mardi : de 15h00 à 18h30 Le vendredi : de 15h00 à 18h30
Robertot	Le lundi : de 17h00 à 18h00 Le vendredi : de 18h00 à 19h00
Routes	Le lundi : de 16h00 à 18h00 Le jeudi : de 17h30 à 19h00
Saint-Aubin-sur-Mer	Le lundi : de 10h00 à 12h00 Le mardi : de 16h30 à 19h00 Le vendredi : de 15h00 à 16h30
Saint-Martin-aux-Buneaux	Le lundi : de 14h00 à 17h00 Le mercredi : de 09h00 à 12h00

Mairies	Jours et horaires de consultation
	Le vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 17h00 à 19h00
Saint-Laurent-en-Caux	Le lundi : de 14h00 à 16h00 Le mardi : de 10h00 à 12h00 Le jeudi : de 10h00 à 12h00 Le vendredi : de 16h00 à 18h00
Saint-Pierre-en-Port	Du lundi au vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
Saint-Pierre-le-Vieux	Le lundi : de 09h30 à 11h30 Le samedi : de 09h30 à 11h30
Saint-Pierre-le-Viger	Le mardi : de 10h00 à 12h00 Le jeudi : de 17h00 à 19h00
Saint-Riquier-ès-Plains	Le mardi : de 17h30 à 18h30 Le vendredi : de 17h00 à 18h30
Saint-Sylvain	Le mardi : de 17h00 à 18h30 Le vendredi : de 10h00 à 12h00
Saint-Vaast-Dieppedalle	Le lundi : de 18h00 à 19h15 Le jeudi : de 18h00 à 19h15
Saint-Valery-en-Caux	Du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Le samedi : de 09h00 à 12h00
Sainte-Colombe	Le lundi : de 17h00 à 19h00 Le jeudi : de 17h00 à 19h00
Sainte-Hélène-Bondeville	Le lundi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 Le mardi : de 09h00 à 12h00 Le jeudi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 Le samedi : de 10h00 à 12h00(Accueil ouvert uniquement le 1er et 3e samedi du mois)
Sassetot-le-Mauconduit	Du lundi au vendredi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
Sasseville	Le lundi : de 16h00 à 19h00
Senneville-sur-Fécamp	Le lundi : de 15h00 à 19h00 Le jeudi : de 17h30 à 19h00 Le vendredi : de 09h30 à 11h30
Sommesnil	Le mardi : de 17h30 à 18h30 Le vendredi : de 13h30 à 14h30
Sorquainville	Le mercredi : de 15h30 à 17h30 Le samedi : de 10h00 à 12h00
Sotteville-sur-Mer	Du lundi au mardi : de 11h00 à 12h00 Le jeudi : de 11h00 à 12h00 Le vendredi : de 17h00 à 19h00
Thérouldeville	Le mardi : de 15h00 à 18h00 Le jeudi : de 15h00 à 19h00 Le vendredi : de 09h00 à 11h00
Theuville-aux-Maillots	Du lundi au jeudi : de 13h00 à 17h00 Le vendredi : de 09h00 à 16h00
Thiergeville	Le mardi : de 17h00 à 19h00 Le vendredi : de 17h00 à 19h00
Thiétreville	Le lundi : de 18h00 à 19h30 Le jeudi : de 18h00 à 19h30
Thiouville	Le mardi : de 18h00 à 19h00 Le jeudi : de 18h00 à 19h00
Toussaint	Le lundi : de 13h30 à 16h30

Mairies	Jours et horaires de consultation
	Le mardi : de 13h30 à 19h00 Le jeudi : de 13h30 à 18h00 Le vendredi : de 13h30 à 19h00
Valmont	Du lundi au mardi : de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30 Le mercredi : de 09h00 à 12h30 Du jeudi au vendredi : de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30
Veauville-lès-Quelles	Le jeudi : de 16h30 à 19h00
Veules-les-Roses	Du lundi au vendredi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Veulettes-sur-Mer	Du lundi au mardi : de 09h15 à 12h30 Du jeudi au vendredi : de 09h15 à 12h30 Le samedi : de 09h15 à 10h45
Vinnemerville	Le mardi : de 10h00 à 11h30 Le vendredi : de 17h00 à 18h30
Vittefleur	Du lundi au mardi : de 14h00 à 17h30 Du jeudi au vendredi : de 14h00 à 17h30
Ypreville-Biville	Le mardi : de 10h00 à 12h00 Le jeudi : de 17h00 à 19h00

Préfecture de la Seine-Maritime	Du lundi au vendredi de 9h15 à 11h30 et de 13h30 à 15h45
------------------------------------	---

Un registre destiné à recevoir les observations du public y sera également ouvert pendant la même période.

Le présent avis sera affiché dans chaque lieu de mise à disposition ci-dessus mentionné.